

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Clause N°1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) détaillent les droits et obligations de BEMY SARL (STELLA GREEN) et de son client dans le cadre de la vente des marchandises proposées par BEMY SARL. Toute commande passée à BEMY SARL implique l'application sans réserve par le client des présentes CGV, et son adhésion pleine et entière, sauf dérogations négociées et consenties par écrit par BEMY SARL. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, et qu'à défaut de contestation ou de négociation particulière de sa part, dans les sept (7) jours ouvrables suivant leur transmission, il donne un accord sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de BEMY SARL sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. BEMY SARL se réserve le droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

### Clause N°2 : Propriété intellectuelle

BEMY SARL conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite préalable. Le client s'engage en outre à ne faire aucun usage des documents et droits de propriété intellectuelle appartenant ou conféré à BEMY SARL qui serait susceptible de lui porter préjudice.

### Clause N°3 : Tarifs

Les prix des marchandises sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront donc majorés du taux de TVA, et de tout autre impôt et taxe qui deviendrait exigible, ainsi que des frais, notamment de transport, en vigueur au jour l'émission de la facture.

### Clause N°4 : Modalités de paiement

Le règlement de la commande s'effectue aux choix de BEMY SARL qui l'indiquera sur sa facture : - Par carte bancaire en cas de vente à distance, - Par virement bancaire avant expédition, - Par envoi en contre-remboursement, - Par chèque à réception de la facture, - Par LCR magnétique à 45 jours de la date de facture. Tout autre mode de règlement devra faire l'objet de conditions particulières de vente, négociées et reprises dans un accord express entre les parties. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Le non-respect d'une échéance entraîne l'exigibilité immédiate des autres échéances, qu'il s'agisse des sommes dues au titre d'une même commande ou d'une autre commande, après mise en demeure régulièrement effectuée par LRAR et restée sans effet pendant huit (8) jours.

### Clause N°5 : Pénalités

TOUTE SOMME NON PAYEE A SON ECHEANCE DONNERA LIEU AU PAIEMENT PAR LE CLIENT, A COMPTER DU JOUR SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE FIGURANT SUR LA FACTURE, DE PENALITES AU TAUX PRATIQUE PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE POUR SON OPERATION DE REFINANCEMENT LA PLUS RECENTE MAJOREE DE 10 POINTS DE POURCENTAGE. CES PENALITES SERONT EGALEMENT APPLIQUEES EN CAS DE RETARD OU DEFAUT DE RETOUR DE LA TRAITE ACCEPTEE PAR LE CLIENT. EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 441-6 DU CODE DE COMMERCE, CES PENALITES SONT EXIGIBLES DE PLEIN DROIT, SANS MISE EN DEMEURE NI FORMALITES. Tout retard de paiement donnera également lieu, de plein droit, au paiement à BEMY SARL d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 €.

### Clause N°6 : Clause de réserve de propriété

LES PRODUITS DEMEURENT LA PROPRIETE DE BEMY SARL JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE TOUTES SOMMES DUES PAR LE CLIENT EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. TOUTE CLAUSE CONTRAIRE EST REPUTEE NON ECRITE. Les biens dont le client a la possession sont conventionnellement présumés être ceux impayés et BEMY SARL pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes factures impayées quelles qu'elles soient. Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les produits livrés. Mais il ne peut, ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de revente, le client s'engage à régler immédiatement à BEMY SARL le solde du prix restant dû, ou le cas échéant à l'avertir immédiatement pour lui permettre d'exercer son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Cet article ne fait pas obstacle au transfert au client des risques de perte et/ou de détérioration à compter du moment de la délivrance des produits chez le client.

### Clause N°7 : Livraison

La livraison est effectuée : - Soit par remise directe de la marchandise au client, - Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en entrepôt à l'attention du client, - Soit au lieu indiqué par le client au moment de sa commande. LE DELAI DE LIVRAISON INDIQUE LORS DE L'ENREGISTREMENT DE LA COMMANDE N'EST DONNE QU'A TITRE INDICATIF ET NE CONSTITUE PAS UN DELAI DE RIGUEUR. BEMY SARL NE POURRA DONC PAS VOIR SA RESPONSABILITE ENGAGEE A L'EGARD DU CLIENT EN CAS DE RETARD DE LIVRAISON N'EXCEDANT PAS 120 JOURS. DE MEME, LA RESPONSABILITE DE BEMY SARL NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE ENGAGEE EN CAS DE RETARD OU DE SUSPENSION DE LA LIVRAISON IMPUTABLE AU CLIENT, OU EN CAS DE FORCE MAJEURE, DE CIRCONSTANCES INDEPENDANTES DE SA VOLONTE OU HORS DE SON CONTROLE.

### Clause N°8 : Contrôles

Le client est tenu de vérifier l'état apparent des produits à la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit et accompagnés du bon de livraison, dans un délai de 24 heures à compter de la livraison, les produits délivrés par BEMY SARL seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Ce délai de 24 heures est impératif de manière à permettre à BEMY SARL de respecter le délai prévu à l'article L 133-3 du Code de commerce. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par le client. Les réserves doivent en outre être complètes, motivées et aussi précises que possible, sous peine de rejet. Les réserves et/ou réclamations doivent être adressées par fax au 04.78.80.45.16 ou par courriel à sav@stellagreen.fr.

### Clause N°9 : Retour

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable, exprès et écrit de BEMY SARL. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du client. BEMY SARL ne s'engage qu'à remplacer les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le client dans un délai maximum de 30 jours.

### Clause N°10 : Clause limitative de responsabilité

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1386-15 DU CODE CIVIL, POUR LES DOMMAGES CAUSES AUX BIENS QUI NE SONT PAS UTILISES PAR LA VICTIME PRINCIPALEMENT POUR SON USAGE OU SA CONSOMMATION PRIVEE, LA RESPONSABILITE DE BEMY SARL SERA LIMITEE EN TERME DE MONTANT VERSE AU CLIENT, AU PRIX DU OU DES PRODUIT(S) QUI EST (SONT) A L'ORIGINE DU DOMMAGE.

### Clause N°11 : Annulation

Par principe aucune annulation de commande n'est possible après son acceptation par BEMY SARL. Toutefois en cas d'annulation de la commande acceptée par BEMY SARL, des frais seront facturés au client à hauteur de 30% du montant HT, nonobstant des frais de livraison si la commande a été annulée après expédition.

### Clause N°12 : Droit applicable et attribution de juridiction

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE OU DE CONTESTATION QUEL QU'ILS SOIENT, SEUL LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON SERA COMPETENT, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, DE REFERES OU D'APPELS EN GARANTIE.